

## VIE PRATIQUE

# Déclarez vos impôts sur le revenu 2024



Déclarez vos revenus : jusqu'au 6 juin (par internet)  
jusqu'au 21 mai 2024 (déclaration papier)



Créé le : 12/04/2024

Vos questions :

- > au 0 809 401 401
- > sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) 
- > au Service des impôts des particuliers avec ou sans RDV
- > dans les France Services

### PROPRIETAIRES

**En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) entre le 2 janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une déclaration doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 (sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)/Votre espace particulier > Biens immobiliers).**